Photo

Inscrire NOM et Prénom au dos

TEST DE QUALIFICATION TECHNIQUE
OPTION SKI ALPIN

BREVET NATIONAL PISTEUR SECOURISTE 1ER DEGRE OPTION SKI ALPIN

Mardi 8 Mars 2022 à VALLOIRE (73)

DOSSIER D'INSCRIPTION – GRETA Grenoble

Pour les candidats domiciliés hors départements 73 et 74

Le dossier complet est à nous retourner par courrier (adresse ci-dessous) avant le :

11 Février – 12 heures

(Cachet de la poste faisant foi)

Vu le grand nombre de dossier reçus, tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

NOM - Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal - Ville : _____

Date et lieu de naissance _____

Tél. Perso. : _____

Tél. Prof. : _____

E-mail : _____

(Attention votre adresse e-mail sera utilisée pour toute information concernant ce dossier. Vous devez consulter régulièrement votre messagerie)

RESEAU DES GRETA MONTAGNE

GRETA DE GRENOBLE
A l'attention de Anne GABERT
27 Rue Anatole France – 38030 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone : **04 76 33.27.40** ou 04.76.33.27.45
agabert@gretadegrenoble.fr

CANDIDATS RECOMMANDES

PAR UN EMPLOYEUR OPERATEUR DE DOMAINE SKIABLE OU DISPOSANT D'UNE PROMESSE D'EMBAUCHE

Je soussigné (e) : ……Fonction : ……

Station : ……N° Département : ……

Nom de la Société : ……

☐ Recommande la candidature de M. ou Mme ……

☐ Atteste de la promesse d'embauche de M. ou Mme ……

Fait le …… 20 **SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIETE OBLIGATOIRES**

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'EMPLOYEUR

*☐ L'entreprise s'engage à prendre en charge et à régler les frais de formation :

*☐ Pour le test technique *☐ formation CGMM *☐ Formation spécifique

☐ L'entreprise fait une demande de prise en charge auprès d'un organisme financeur (OPCO)

Fait le …… 20….

Signature…… Cachet de l'entreprise

*** Cochez les cases correspondantes**

NIVEAU DE PERFORMANCE A SKI ET EQUIVALENCE

A LIRE ATTENTIVEMENT

I – Niveau de ski certifié :

Attention : fournir **obligatoirement une attestation de réussite à une flèche de vermeil (E.S.F.)**

Vous devez fournir soit : . la feuille complète des résultats provenant de l'école de ski concernée,
. une attestation de réussite indiquant le jour, le temps de l'ouvreur, votre temps ainsi que le tampon lisible de l'école de ski (PAS DE COPIE DE VOTRE CARNET ESF)

EQUIVALENCE : Seul le diplôme complet de guide de haute montagne obtenu depuis moins deux ans donne équivalence au test technique du BNPS 1er degré alpin

Le port du casque est obligatoire, le candidat ne sera pas autorisé à prendre le départ sans port du casque.

EXPERIENCE PRATIQUE DE LA MONTAGNE

1 - Diplômes et/ou certificats concernant la montagne, le ski, le sport en général : (Fournir documents, attestations)

.....

.....

.....

.....

2 - Autres expériences et/ou activités complémentaires (autres que sportives) au métier de pisteur.

.....

.....

.....

Nombre de tests déjà présentés :

Dates ; (mois, Année) .....

EXPLIQUEZ VOS MOTIVATIONS :

....

....

....

....

AUTORISATION PARENTALE

(à établir uniquement pour les jeunes de moins de 18 ans non émancipés et inscrits en **parcours scolaire bi-qualification,** certificat scolaire à fournir)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (*) …….....

Agissant en qualité de père – mère – représentant légal (*) ……

Autorise Monsieur, Madame, (*) ……...

Né(e) le …… 20 ….. à …… Département ……...

ou pays

à participer au test technique du « Brevet *national Pisteur secouriste 1er degré – option ski alpin »* organisée par le Greta de Grenoble qui aura lieu **le mardi 8 Mars 2022 à VALLOIRE (73).**

Fait à ……, le …… 20…..

Signature du père, de la mère
ou du représentant légal

(*) Rayer les mentions inutiles

FICHE IDENTIFICATION DU STAGIAIRE

Fiche à nous retourner impérativement avec votre dossier d'inscription

Cochez les cases correspondantes

	Mme	M.	Melle
Qualité			

Marié(e)	Pacsé(e)	Célibataire	Divorcé(e)	Veuf(ve)

Nombre d'enfants	

Nom		**Prénom**	

Nom de jeune fille	

	Jour	mois	année		Commune	département
Date de naissance				**Lieu de Naissance**		

Nationalité	

Adresse	Rue	CP	Ville

Téléphone	Fixe	Portable	Adresse mail

N°sécurité sociale							Clé

CONTRAT DE FORMATION
du test technique du 8 Mars 2022 à Valloire (73)

Article 1 :
Pendant toute la durée de leur formation, le(s) stagiaire(s) demeure(nt) placé(s) sous la responsabilité de leur établissement qui doit s'assurer qu'il(s) est (sont) en règle vis à vis de la sécurité sociale, notamment en ce qui concerne le livre IV de la Sécurité Sociale (accidents du travail) et le décret du 31 décembre 1946, article 2.

Article 2 :
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 3 :
Les stagiaires doivent garantir leur responsabilité civile à l'égard des tiers pour toutes les activités effectuées dans le cadre des formations. Le GRETA de Grenoble est autorisé à souscrire une assurance propre à couvrir tout stagiaire qui ne pourra justifier, en cas de sinistre, de la possession d'une police d'assurance répondant aux prescriptions du présent article. Le montant de la prime sera, dans ce cas, inclus dans le coût unitaire de formation.

Article 4 :
La présence des stagiaires ne doit perturber en rien l'ordre et la sécurité. Le Président est habilité à prendre, en cas d'urgence, toute mesure qu'il jugera nécessaire dans ce domaine. Le Président veillera au respect des normes de sécurité fixées par le règlement intérieur ou tout texte en vigueur.

Article 5 :
Les stagiaires qui fréquentent les formations couvertes par la présente convention sont placés dans la position prévue soit par les articles 34-35 de l'accord du 9 juillet 1970, soit par la loi du 16 juillet 1971.

Article 6 :
En cas de cessation anticipée du fait du GRETA de Grenoble ou d'abandon de stage par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
Sont reconnus comme cas de force majeure : accès à l'emploi, déménagement (vers une autre région), maladie nécessitant une interruption de plus d'un mois, emprisonnement ou décès survenant en cours de formation.
En cas d'abandon par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure, il sera fait application de l'article L 920-9 du code du travail.

Article 7 :
L'hébergement et la restauration ne sont jamais pris en charge par le GRETA de Grenoble. Dans le cas d'un hébergement imposé par des conditions exceptionnelles, le GRETA de Grenoble peut participer à la prise en charge des frais d'hébergement occasionnés à cet effet.

Article 8 :
Toute modification, ainsi que le renouvellement de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

Article 9 :
Il peut être mis fin judiciairement à la convention à la demande de l'une des parties, lorsque celle-ci constate, de la part du co-contractant, un manquement aux obligations inscrites dans la présente convention.

Article 10 :
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Article 11 : (rayer la mention inutile)
Dans le cadre de cette formation, le stagiaire peut être pris en photo ou filmé lors de sa descente. Le stagiaire **autorise / n'autorise pas** (rayez la mention inutile) le GRETA de Grenoble, sans contrepartie, à exploiter ou reproduire ces images dans le cadre de ses activités.

Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Date :

Signature, Précédé de la mention
« Bon pour acceptation pour un montant de 91,20 € »

PIECES A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Joindre uniquement les photocopies des pièces énumérées ci-dessous :

ATTENTION : LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

❑ **Fiche d'identification du stagiaire** dûment complétée (ci-jointe)

❑ **Contrat de formation, renseigné avec TOUTES les coordonnées, daté ET signé**.

❑ 1 photo (à agrafer au dossier)

❑ **Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)** recto verso sur une seule feuille – **Photocopie lisible**

❑ **Attestation de réussite** à une flèche de Vermeil de l'ESF.

(Pas de photocopie de votre carnet ESF)

Vous devez fournir soit :

- La feuille complète des résultats provenant de l'école de ski concernée,
- Une attestation de réussite indiquant le jour, le temps de l'ouvreur, votre temps ainsi que le **tampon lisible** de l'école de ski.

❑ **Certificat médical** d'aptitude à la pratique du ski.

❑ Attestation papier justifiant de votre **couverture sociale** pendant la formation (sécurité sociale ou autre). Pas de copie de la carte vitale mais de l'**attestation** de votre carte vitale. Notez (ou vérifiez) que **l'adresse de votre couverture sociale** figure sur la copie.

❑ Attestation **d'Assurance Ski 2021/2022 (valable à la date de l'examen)** ou carré Neige pris le jour du test (à préciser sur le dossier d'inscription)

❑ **Assurance Responsabilité Civile** en cours

FRAIS D'INSCRIPTION AU TEST :

❑ Un chèque du montant des frais du Test Technique : **91.20 €**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de ***l'Agent Comptable du GRETA***.

INSCRIPTION AU MODULE PREPARATOIRE (OPTION) :

❑ Veuillez contacter le GRETA de Grenoble, Anne GABERT ou Carine POUZOLLES pour toute inscription.